



## **Modalités de sélection en Equipe de France Jeune de ski-alpinisme FOJE 2023**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## **Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne FOJE (Carnia, Italie)**

### **1. Epreuves sélectives**

Le quota maximum par épreuve autorisé par le CIO est de 4 pour les hommes et 4 pour les femmes pour la catégorie U18.

Les skieurs pourront être sélectionnés pour le FOJE suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

- **Epreuve de sélection Sprint à Méribel le 10 décembre 2022**
- **Epreuve de sélection Individuelle à Méribel le 11 décembre 2022**
- **Championnat de France Relai mixte à Courchevel le 7 janvier 2023**

### **2. Les critères de sélections**

Les skieurs ayant terminé premiers (hommes et femmes) sur les épreuves de sélection Sprint et Individuelle seront sélectionnés.

Les skieurs ayant réalisé le meilleur chrono (hommes et femmes) sur l'épreuve de sélection Relai mixte seront sélectionnés (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

De plus, pour chaque catégorie, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs dans l'ordre des chronos individuels réalisés sur l'épreuve de sélection Relai mixte (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

*Précision : Les éventuels skieurs étrangers licenciés à la FFME sont exclus des résultats sur les compétitions nationales sélectives pour établir la sélection nationale (ex : si le skieur classé premier est étranger et le second français, alors pour établir la sélection le skieur français sera considéré premier de l'épreuve).*

Si un skieur a été victime d'une casse matérielle durant l'épreuve de sélection et s'il ne réalise pas les critères indiqués ci-dessus, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme et ses résultats durant la saison précédente.

La participation aux trois épreuves sélectives est obligatoire pour être sélectionnable. Cependant, si un skieur est absent à une ou plusieurs des épreuves sélectives pour raison médicale ou en cas de force majeure dûment justifié, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme sur la saison en dehors de la période affectée par le problème médical ou le cas de force majeure et ses résultats durant la saison précédente. La justification doit parvenir au DTN de la fédération dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date de publication de la sélection indiquée ci-après.

### **3. Les épreuves du FOJE (Carnia, Italie)**

- Sprint
- Relai mixte
- Individuelle

Chaque skieur est sélectionné pour les trois épreuves.

### **4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France U18**

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

Si un skieur sélectionné ne peut pas honorer sa sélection pour le FOJE, il peut être éventuellement remplacé sur décision du DTN.